



Traité Pessa'him

Michna 3 - Chapitre 8

ח,ג האומר לבניו, הריני שוחט את הפסח על מי שיעלה מכם ראשון לירושלים--כיון שהכניס הראשון ראשו ורובו, זכה בחלקו וזיכה את אחיו עימו. לעולם נמנין עליו, עד שיהא בו כזית לכל אחד ואחד. נמנין ומושכין את ידיהן ממנו, עד שישחוט; רבי שמעון אומר, עד שיזרוק הדם.

Si quelqu'un dit à ses enfants : « Je vais procéder à l'abattage du Qorban Pessah pour le compte de celui d'entre vous qui arrivera le premier à Jérusalem », dès que la tête et la plus grande partie du corps de l'un d'entre eux pénètre, il a acquis sa part et du même coup il procure ce droit à ses frères. On peut s'associer pour un Qorban Pessah aussi longtemps qu'il en reste pour chacun la grosseur d'une olive. On peut s'associer et s'en retirer jusqu'au moment de l'immolation. Rabbi Chimon dit : «Jusqu'au moment où on asperge le sang ».



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions